

ATTESTATION SUR L'HONNEUR D'ABSENCE DE SYMPTOMES D'INFECTION PAR LE COVID-19

Conformément aux termes du décret gouvernemental N°2020-548 du 11 mai 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de COVID-19, tout passager doit présenter au transporteur aérien, avant son embarquement, une attestation sur l'honneur dûment complétée certifiant qu'il ne présente pas de symptômes d'infection au COVID-19.

Je soussigné(e),

Mr/Mme/Melle :

Nom(s) :

Prénom(s) :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Nationalité :

Adresse :

Date de voyage :

Numéro de vol :

Au départ de :

A destination de :

Déclare sur l'honneur, n'avoir présenté aucun des symptômes suivants au cours des dernières 48 heures :

- De la fièvre,
- Une toux sèche,
- Une fatigue,
- Des maux de tête inhabituels,
- Des maux de gorge,
- Des diarrhées inhabituelles,
- Une perte de goût ou d'odorat,
- Des difficultés à respirer ou essoufflement,
- Une éruption cutanée soudaine.

Fait à :

Le :

Signature :

A défaut de présentation de cette attestation, l'embarquement sera refusé au passager.

